



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

Quel est le but de détenir une immatriculation ou un permis d'exercice ou quelle est la nécessité de réussir à un examen d'admission à la profession pour devenir infirmière ou infirmier immatriculé?

Les personnes qui font une demande pour exercer en tant qu'infirmière ou infirmier immatriculé au Nouveau-Brunswick doivent satisfaire à plusieurs critères, dont l'un est de réussir à un examen d'admission à la profession infirmière. La réussite à l'examen fournit une certaine assurance que la nouvelle infirmière diplômée est en mesure de fournir les soins requis de manière sécuritaire et compétente. Cette façon de procéder est en vigueur partout au Canada.